




































VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
VENDREDI 26 MAI 2023 à 09 H 30
LJ SARL LE GOUPIL VERT
4 RUE DES TARBES
ZONE DE LA PORTE VERTE
54270 ESSEY LES NANCY
(EXPOSITION DE 9H A 9H30)

Lot	Désignation		
1 J	20 caddies grands modèles avec support de protection TVA RECUPERABLE : OUI	250 / 750	
2 J	20 paniers plastique vert avec poignées TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
3 J	4 portiques de sécurité Century / Tandem + 1 lot d'antivol + 1 débadgeur TVA RECUPERABLE : OUI	120 / 360	
4 J	1 tire-palettes TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 160	
5 J	2 chariots pour rangement TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
6 J	1 congélateur Laden TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
7 J	1 ensemble de 12 rayonnages en stratifié pour vrac + 265 bacs distributeurs TVA RECUPERABLE : OUI	900 / 3 600	
8 J	1 moulin à café Santos TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 300	
9 J	1 ensemble de 5 rayonnages en stratifié pour boissons (vides) TVA RECUPERABLE : OUI	50 / 150	

Lot	Désignation		
10 J	1 ensemble de présentoirs linéaires composé de : 7x5 gondoles double face + 15 gondoles une face + 2x4 gondoles double face + 1x3 gondoles double face + 1x2 gondoles double face (vides) TVA RECUPERABLE : OUI	800 / 2 400	
11 J	1 armoire congélateur 5 portes vitrées JBG2 TVA RECUPERABLE : OUI	600 / 2 400	
12 J	1 armoire réfrigérateur 8x2 portes vitrées JBG2 TVA RECUPERABLE : OUI	1 000 / 3 000	
13 J	1 armoire réfrigérateur 6x2 portes vitrées JBG2 TVA RECUPERABLE : OUI	750 / 2 250	
14 J	1 fontaine à huiles avec impression ticket TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
15 J	1 fontaine à lessive TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
16 J	2 présentoirs fruits et légumes TVA RECUPERABLE : OUI	300 / 900	
17 J	1 vitrine réfrigérée crémèrie 4m JBG2 TVA RECUPERABLE : OUI	500 / 1 500	
18 J	1 petite vitrine réfrigérée groupe intégré Bonnet Neve TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	
19 J	1 trancheuse à pains Sofinor BY45/112 + 2 huches à pain	120 / 360	
20 J	1 meuble présentoir bois plateau inox TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	

Lot	Désignation		
21 J	2 balances fruits et légumes Xtra Avery Berkel TVA RECUPERABLE : OUI	160 / 480	
22 J	2 postes de caisse + 2 pc + 2 écrans + 2 imprimantes + 1 pc Shuttle + 1 serveur Shuttle TVA RECUPERABLE : OUI	400 / 1 200	
23 J	1 plonge inox avec robinetterie et contour bois TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 300	
24 J	1 balance Avery Berkel FX50 TVA RECUPERABLE : OUI	40 / 120	
25 J	2 planches à découper teflon + 1 lot de couteaux TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
26 J	3 étagères en stratifié TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
27 J	1 trancheuse à jambon Metro TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 300	
28 J	1 caisson 3 tiroirs TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
29 J	1 trancheuse à jambon défectueuse TVA RECUPERABLE : OUI	60 / 180	
30 J	1 tables + 6 chaises TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
31 J	1 minifour Thomson + 1 réfrigérateur table top Curtiss TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 60	

Lot	Désignation		
32 J	3 plans de travail en stratifié + 7 tréteaux + 2 chaises à roulettes + 3 caissons TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30	
33 J	1 imprimante HP Laserjet Pro 200 Color MFP + 2 imprimantes à ticket Epson + 1 prise onduleur TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
34 J	1 petit coffre-fort TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
35 J	1 plastifieuse Fellowes Spectra A4 TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 15	
36 J	1 cafetière Senseo + 4 thermos TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
37 J	1 machine Krups mise sous vide TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
38 J	1 ventilateur Q live TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 15	
39 J	1 armoire métallique 2 portes 1.60m TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
40 J	1 chariot de ménage TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 15	
41 J	3 vestiaires métalliques 2 portes + 6 vestiaires métalliques à 1 portes + 1 porte-manteau TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 250	
42 J	3 miroirs de surveillance TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	

Lot	Désignation		
43 J	6 banettes métalliques + 6 banettes plastiques TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
44 J	1 auto laveuse Karcher Professional BD43/25C TVA RECUPERABLE : OUI	600 / 2 400	
45 J	1 tonneau + 1 présentoir en forme de tonneau TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
46 J	1 aspirateur Karcher Professional T7/1 + 1 lot de sac TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
47 J	3 étagères bois (vides) TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30	
48 J	3 gondoles bois blanc (vides) TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
49 J	1 vitrine 2 portes (vides) TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
50 J	1 comptoir étagère TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30	
51 J	2 paravents TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
52 J	2 tables trapézoïdales + 2 tables rectangulaires dont une équipée distributeur papier d'emballage. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
53 J	2 tables mange-debout + 4 chaises hautes blanches + 2 tables dessus bois rouge + 2 chaises mauves + 2 chaises pliantes + 4 éléments enfants + 1 support présentoir TVA RECUPERABLE : OUI	40 / 80	

Lot	Désignation		
54 J	1 étagère bois teinté TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30	
55 J	1 support poubelle TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30	
56 J	1 panneau ardoise dépliant TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
57 J	1 tabouret sur roulettes TVA RECUPERABLE : OUI	3 / 10	
58 J	1 sapin artificiel 2.40m TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
59 J	4 toners imprimantes TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 40	
60 J	18 paniers plastiques TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
61 J	10 chaises bleues + 2 chaises grises TVA RECUPERABLE : OUI	25 / 75	
62 J	9 pains de glace TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
63 J	3 fontaines inox TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
64 J	8 étagères métalliques (vides) TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 160	

Lot	Désignation		
65 J	5 rangées d'étagères métalliques modulables gris et bleu TVA RECUPERABLE : OUI	60 / 180	
66 J	4 chariots TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 30	
67 J	14 1/2 palettes PVC TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
68 J	1 fontaine à vin TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
69 J	1 chambre froide Telewig 2 températures avec évaporateur sans plancher TVA RECUPERABLE : OUI	1 500 / 4 500	
70 J	1 lot d'extincteurs TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
71 J	Stock de produits épicerie / boissons / hygiène bio TVA RECUPERABLE : OUI	5 000 / 15 000	

Conditions de vente

ARTICLE 1 : Les enchères sont ascendantes sur mise à prix préalable avec faculté de baisse si besoin est. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire après trois criées successives. Les enchères ne seront reçues que si elles émanent de personnes capables et l'Officier instrumentaire aura la faculté de refuser que soient portées des enchères par les personnes ne disposant pas de la capacité nécessaire à le faire ou à le faire en tenant visiblement à troubler les enchères. En cas de double enchère reconnue effective par l'officier vendeur, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication. L'officier vendeur ou le requérant se réserve le droit de retirer de la vente tout objet figurant sur les publicités et les objets mis en vente même après enchères s'il juge le prix d'adjudication ou de mise à prix insuffisant.

ARTICLE 2 : L'officier vendeur aura la faculté de réunir plusieurs lots. Après avoir été mis séparément en adjudication aux mises à prix fixées, des lots séparés pourront être remis immédiatement en adjudication en une réunion de lots aux mêmes conditions. Par conséquent, les adjudications des lots séparés ne seront prononcées que sous conditions suspensives de non adjudication sur réunion de lots. La mise à prix sur réunion de lots sera égale, à savoir : - en cas de première adjudication de tous les lots séparés mis en vente, au total des prix d'adjudications desdits lots ; - en cas de première adjudication de certains lots séparés et de non adjudication des autres pour faute d'enchères au total des prix d'adjudication des lots adjugés augmenté du montant de la mise à prix des lots non adjugés ; - en cas de non adjudication de tous les lots séparés mis en vente pour faute d'enchères, au total des mises à prix fixées desdits lots. La réunion des lots séparés sera mise en vente sur enchère unique sur la mise à prix ainsi déterminée. Si une enchère au moins est portée sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes des lots de la réunion, sont considérées comme inexistantes, et l'adjudication sur la réunion de lots est la seule valable et définitive. Si aucune enchère n'est portée sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes sont définitives.

ARTICLE 3 : Les désignations figurant sur les diverses publicités, listes, catalogues ou tout document remis avant ou pendant l'exposition ou la vente, ne sont qu'indicatives et sans garantie d'exactitude. Toute rectification sera annoncée avant ou pendant la vente et consignée au procès-verbal.

ARTICLE 4 : Les désignations figurant sur le bordereau d'adjudication le sont sous la responsabilité de l'officier vendeur et celles figurant les certificats d'authenticité envoyés le sont sous la responsabilité de l'expert. L'officier vendeur ne saurait être tenu pour responsable quant à la nature ou qualité du bien acquis, sauf lorsqu'il en avérera l'authenticité par sa propre estimation de la nature ou qualité sur le bordereau d'adjudication.

ARTICLE 5 : Tous les paiements en principal et frais devront avoir lieu entre les mains de la S.E.L.A.R.L. JUSTITIA pour les ventes judiciaires et de la SAS PAM-ENCHERES, Officiers vendeurs, aussitôt après la vente, par chèque bancaire, chèque postal ou espèces. Les officiers vendeurs se réservent le droit de demander aux acheteurs un règlement par chèque de banque, chèque certifié, ou chèque accompagné d'une lettre accreditive de banque. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire par SWIFT. L'acquéreur paiera comptant entre les mains de l'officier vendeur, le prix principal de son enchère majoré des frais de vente de : frais judiciaire 14.28 % T.T.C (11.90% HT-TVA 20%) frais volontaire 16,20%TTC (13,5% HT-TVA 20%) en bonnes espèces ou en moyens de paiement ayant cours légal. La simple adjudication met l'adjudicataire en demeure de payer le montant de l'adjudication. La compensation même légale ne pourra être invoquée comme moyen de libération. Faute de paiement comptant du prix, les lots non payés pourraient être revendus par l'officier vendeur, soit immédiatement, soit postérieurement (au grès de l'officier vendeur) au frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni de formalité préalable sans préjudice aux intérêts et aux dommages intérêts s'il y a lieu. En cas de non-paiement dans les huit jours qui suivent la vente, il sera perçu en sus dix pour cent des frais de recouvrement.

ARTICLE 6 : les adjudicataires devront prendre les objets dans l'état où ils se trouveront au moment de l'adjudication avec les seuls accessoires qui les accompagnent à ce moment-là. Les objets vendus sont aux risques et périls des adjudicataires aussitôt l'adjudication prononcée. Cette clause est générale et absolue.

L'enlèvement devra avoir lieu immédiatement à la suite de l'adjudication ou à l'issue de la vente. A défaut d'enlèvement dans le délai précité, à moins d'un accord de l'officier vendeur, ce dernier pourra dans les jours qui suivent la vente, revendre à n'importe quel prix les objets non enlevés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni d'autres formalités. Le délai d'enlèvement et toutes mesures qui peuvent être prises par le requérant ou l'officier vendeur pour assurer l'ordre de la vente, la reconnaissance ou l'enlèvement des lots ne constituent en rien une dérogation à la clause qui précède ;

l'adjudicataire devant, dès l'instant même de l'adjudication, assurer comme il l'entend, la garde et la délimitation de son lot. Il ne pourra, par la suite, sous aucun prétexte, être exercé aucun recours contre le requérant ou l'officier vendeur, au cas où les objets adjugés viendraient à être détériorés, volés, incendiés, etc... Les adjudicataires n'auront aucune action en résolution soit en dommages intérêts soit en diminution de prix pour quelques causes que ce soit. La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule. Dispositions communes aux livraisons dans l'union européenne et aux exportations hors de l'union européenne : le paragraphe ne concerne que les véhicules annoncés « vendu avec TVA ». L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée vendue avec original de la carte grise en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire.

ARTICLE 7 : Les dégâts causés à l'immeuble par l'enlèvement des lots adjugés même s'ils sont nécessaires pour cet enlèvement sont à la charge des adjudicataires qui devront en faire leur affaire personnelle avec les propriétaires et locataires de l'immeuble, de manière que le requérant ou l'officier vendeur ne puisse être inquiété ni recherché à ce sujet.

ARTICLE 8 : Le seul fait de l'adjudication vaudra élection de domicile à l'étude de l'officier vendeur soussigné et attribution de juridiction devant le Tribunal Judiciaire de Nancy à quelle somme que les adjudications, même cumulées, puissent s'élever.